Publié sur *U2P* (https://www.u2p.nc)

COMMUNIQUE DE L’INTER-PATRONALE

Anonymous (non vérifié) 10/12/2022

COMMUNIQUE DE L’INTER-PATRONALE du 09 Décembre 2022



CONFERENCE DE PRESSE INTER-PATRONALE

Réforme fiscale, négociations annuelles de branche

et préavis de grève générale dans le secteur privé

Cette conférence a été l'occasion de s'expliquer vis à vis du **préavis de grève pour revalorisation salariale du secteur privé**, déposé par l'Inter-syndicale ce 5 décembre.

Communiqué de l'Inter-patronale

"Négociations salariales 2023"

Télécharger le communiqué

1. Les partenaires sociaux ont pris conscience très tôt de l'impact négatif de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des calédoniens. Dès le mois de mai 2022, l'inter-patronale et les syndicats de salariés ont demandé, de manière unanime et partagée, au gouvernement la tenue d'une conférence sur les salaires.

Force de proposition, l'inter-patronale a également présenté, dès le mois d'avril, aux partenaires sociaux et aux institutions une proposition de réforme fiscale qui allie relance économique et revalorisation des salaires nets, notamment pour les moins favorisés.

L'augmentation des salaires a donc toujours été le pivot de ce projet de réforme fiscale qui a fait l'objet de mesures d'impact encourageantes.

2. En absence de conférence sur les salaires, les premières négociations de branches qui se sont tenues en novembre se sont retrouvées, comme tout le monde le craignait, dans une impasse.

Syndicats de salariés et Inter-patronale ont alors conjointement décidé la suspension des négociations de branche (comme stipulé dans le PV AGO CDS du 23 novembre 2022) dans l'attente de l'organisation de la Conférence des Salaires.

3. Une réunion de calage a ainsi été organisée par le Gouvernement le 2 décembre pour préciser les contours de cette réunion qui doit être organisée les 29 et 30 décembre. Le compte-rendu de cette réunion précise ainsi que les négociations de branche reprendraient à l'issue de cette conférence.

4. Si les syndicats de salariés souhaitent désormais reprendre les négociations de branches, nous sommes disposés à les reprogrammer très rapidement.

5. Les bas salaires ont déjà été revalorisés de 4,17% depuis le début de l'année par le mécanisme automatique qui lie le SMG et l'inflation.

Si cette revalorisation se limite au seul SMG, l'inter-patronale convient qu'il est nécessaire de traiter la problématique de tassement des grilles au niveau des différentes branches. Nous avons fait des propositions dans ce sens lors des trois premières négociations de branches (Commerce le 14/11, BTP et Mines et Carrières le 16/11).

L'augmentation des salaires serait doublement bénéfique ; bénéfique pour le salarié, pour la valorisation du travail effectué et pour son pouvoir d'achat ; bénéfique également pour le chef d'entreprise car une augmentation des salaires témoignerait de la bonne santé de l'entreprise et permettrait une relance de la consommation. La volonté première de tout chef d'entreprise est de voir son entreprise se développer, jamais sans ses salariés.

6. L'atteinte de cet objectif commun ne dépend pas uniquement du bon vouloir des entreprises qui sont confrontées aujourd'hui, encore plus qu'hier, à de réelles difficultés :

Inflation sur les intrants qui touche également de plein fouet les entreprises : les coûts de revient augmentent plus vite que le prix des produits.

Explosion du coût de l'énergie, notamment de l'électricité.

Une activité qui se contracte : le PIB est en recul de 5,9% depuis 2018, le volume d'affaires des entreprises calédoniennes ne cesse de se réduire.

Alourdissement des Prélèvements obligatoires. Plus de 31 milliards déjà votés ou à venir :

>> Les entreprises ne peuvent donc pas répondre seules à la problématique de perte de pouvoir d'achat, au risque d'un renchérissement de l'inflation et de l'instauration d'un cercle vicieux hausse des charges / hausse des prix.

7. L'inter-patronale souhaite que la conférence sur les salaires, annoncée par le Gouvernement, permette aux partenaires sociaux et au Gouvernement :

De faire un constat partagé de la situation économique et de l'emploi en Nouvelle-Calédonie ;

De mettre sur la table toutes les solutions envisageables pour revaloriser les salaires ainsi que leurs impacts ;

De lever les incertitudes sur les réformes en cours qui auraient inévitablement des impacts sur le coût du travail et donc sur les salaires. Il s'agit de la poursuite de la réforme fiscale et du projet de réforme de financement du RUAMM : Alourdissement du coût du travail ; Fin des secteurs aidés et de la RBS (Réduction de cotisations sociales sur les bas salaires) ; quid de l'évaluation des impacts sur les dépenses de santé ?

Nous sommes convaincus de l'importance de la poursuite des discussions entre organisations patronales et syndicales. Il est nécessaire d'adopter une approche constructive, collective et transparente sur la recherche et la mise en œuvre de solutions concrètes de relance de la consommation par les salaires.

L'inter-patronale se positionne de longue date comme une force de proposition dans ce contexte.

L'amélioration de la situation économique du territoire ne pourra passer que par une relance de la consommation et donc du pouvoir d'achat des calédoniens.

En savoir plus
Dossier de presse

Le 19h30 du 09/12/2022 - les replays et vidéos en streaming - Nouvelle-Calédonie La 1ère (francetvinfo.fr)

JOURNAL : VENDREDI 09/12/22 (MIDI) | Radio Rythme Bleu (rrb.nc)

LNC.nc 09/12/2022 Le secteur privé appelé à manifester

LNC.nc 07/12/2022 Menace de grève le 12 décembre pour la revalorisation salariale du secteur privé

NC la 1ère 07/12/2022 Syndicats : préavis de grève pour augmenter les salaires du privé

Radio Rythme Bleu (rrb.nc) 14/12/2022 à 07:58 Jean François Bodin reçoit Bertrand Courte, vice-président du MEDEF NC.

0comments